



Contrat de Rivière

Arly • Doron • Chaise

COMPTE RENDU DE REUNION

COMITE DE RIVIERE

Emis par : Sophie Lecacher

Date : 28/06/11

Lieu : Salle des fêtes Ugine

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'avancement du contrat 2010-11,
- Présentation du programme de mesures prioritaires du SDAGE 2010-2015
- Présentation des objectifs et du programme d'actions du contrat de rivière 2012-2016 - approbation du programme et avis des partenaires,

LISTE DES PARTICIPANTS :

COLLEGE DES COLLECTIVITES :

- Philippe GARZON, Président du Comité de rivière
- Luc WUILLAUME, Vice président CORAL, président de la commission milieux aquatiques
- François CANTAMESSA, Président CORAL
- Christiane DETRAZ, Présidente Com'Arly
- Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, Conseiller général canton d'Ugine
- Christian MOUREMBLES, CG73
- Mathias LOUIS, Chargé d'affaires Conseil Régional
- Alfred GOLLIER MERCIER, Vice Président SILA
- Françoise ROSTAING, Conseillère Albertville
- Lionel MOLLIER, Maire Crest Voland
- Laurent CLUZEL, Maire la Gièttaz
- Frédéric REY, Conseiller Flumet
- Thérèse LANAUD, Maire le Bouchet
- Philippe PRUD'HOMME, Maire St Ferréol
- M. PERILLAT, Conseiller St Ferréol
- Bruno MEILLEUR, Conseiller Villard/Doron
- Sarah BONNEFOY, DGS Villard/Doron
- Claude DUVILLARD, Adjoint Megève
- Sabine FORLIN, Adjointe Megève
- Léon GROSSET, Conseiller Hauteluce
- Gilbert GINOLIN, Conseiller Queige
- M. PERRINET-MARQUET, Conseiller Praz sur Arly
- Marie Laure DURIX, DGS Com'Arly
- Sophie LECACHER, Chargée mission contrat de rivière - Com'Arly

COLLEGE DES USAGERS :

- Pierre POINTET, Administrateur Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Savoie (FSPPMA73)
- Jacques DEVOTO, Administrateur FSPPMA73
- Pierre BLANCHER, EDF Unité production Alpes
- Jérôme PORTERET, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS)
- Virginie BOURGOIN, CPNS
- Thomas MARTIN, ASTERS
- Alexandre SORNAY, FRAPNA74
- Romain PANSARD, Chambre d'agriculture 73/74
- Christophe RAFFIN, Chambre d'agriculture 73/74
- Daniel VIGUET CARRIN, représentant Chambre d'agriculture 73/74
- Arnaud BRUN, SEA74
- Michel PERRIER, Directeur appui aux entreprises CCI73
- Bernard BARONNAT, Directeur technique Labelle Montagne Notre Dame Bellecombe, Praz, Flumet, représentant SNTF
- Jean Yves DUPERTHUY, Société d'équipement les Contamines Hauteluce
- Noël GUZZI, AAPPMA Ugine
- Guy CHAPUIS, AAPPMA Ugine
- Thomas COBESSI, UNICEM

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- Florence JAVION, Agence de l'eau
- Jean Marc PILLOT, Agence de l'eau
- Philippe NOUVEL, DDT74

LISTE DES EXCUSES :

- Sylviane GROSSET JANIN, Présidente du SIVU Megève Praz, présidente de la commission gestion quantitative
- Dominique DOIX, Président de la CC du Beaufortain, président de la commission qualité des eaux
- Marc GARZON, Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Faverges
- Jean Paul AMOUDRY, Conseiller général, canton de Thônes
- Pierre LOSSERAND, conseiller général canton de Faverges
- Danielle TEYSSONNEYRE, CG74
- Franck BAULAT, Conseiller Marzens
- Jean Marc PELLENG, ONEMA, SD73
- Emmanuelle LONJARET, DREAL
- Jean Loup BOISSET, ONF RTM73
- Pierre NUER, DDASS74
- M. DIZAR, président FDAPPMA74
- Laurent BEAUFILS, Directeur technique SEM Megève
- Eric COUDURIER, président fédération de chasse 74
- Franck LOPEZ, Président Chambre des Métiers 74
- M. BERRUET, Président Chambre des Métiers 73
- Jean LUC DESBOIS, directeur adjoint PNR Bauges

DIFFUSION +: Membres du Comité de rivière

Philippe Garzon accueille les participants et excuse entre autre, Dominique Doix, président de la Communauté de Communes du Beaufortain, Marc Garzon, vice président de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et Sylviane Grosset Janin, présidente du SIVU de Megève et Praz.

Philippe Garzon rappelle les points à l'ordre du jour et invite les participants à réagir sur les différents points :

- Bilan de l'avancement du contrat sur l'année 2009-2010,
- Présentation du programme de mesures prioritaires du SDAGE 2010-2015
- Présentation des objectifs et du programme d'actions du contrat de rivière 2012-2016 - approbation du programme et avis des partenaires,

Le document ci-joint reprend les éléments présentés au cours de la réunion.

(NDLR : le présent compte rendu et le document présenté en séance sont également téléchargeables sur le site www.contrat-riviere-arly.com – rubrique les acteurs locaux se mobilisent>Agenda).

Bilan de l'avancement du contrat : 2010 - 1^{er} semestre 2011

>Finalisation des études préalables et constitution du dossier définitif de candidature

La phase préalable du contrat de rivière engagée en 2008 a permis la réalisation de 8 études diagnostic. Un premier bilan de l'avancement des études avait été dressé lors du comité de rivière du 24/11/09. Les dernières études ont été finalisées dans le courant du 1^{er} semestre 2011.

Depuis décembre 2010, un travail de synthèse a également été engagé afin de constituer le dossier définitif de candidature du contrat de rivière.

Les différents volets ont fait l'objet d'une validation par le comité technique. Des réunions locales à destination des élus se sont également déroulées de mars à mai 2011.

>Autres actions :

- sur le volet information et sensibilisation : conception et mise en ligne du site internet du contrat de rivière, en décembre 2010 : www.contrat-riviere-arly.com,

- participation à différentes actions et chantiers portés par les services de l'état : réservoirs biologiques, avant projets de classement des cours d'eau, déclinaison du programme de mesure prioritaire du SDAGE et relai auprès des collectivités locales.
- avis consultatifs sur différents dossiers relevant de procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (vidange Roselend, prise d'eau enneigement Praz) ou autres (SCOT Arlysère).
- participation au site pilote eau en montagne
- relai auprès des collectivités locales, maîtres d'ouvrages et bureaux d'études des données existantes dans le cadre de projets locaux.

>Structure porteuse : vers la mise en place d'un syndicat de bassin

Afin de relayer la communauté de communes du Val d'Arly pour le portage de la phase opérationnelle du contrat en phase opérationnelle, une réflexion a été engagée en 2010. Assistée sur le plan juridique par le cabinet ASADAC73, un groupe d'élus constitué des présidents des structures intercommunales et maires des communes « isolées » ou de leurs représentants ont travaillé à l'élaboration d'un projet de structuration des collectivités.

N'existant pas de structures représentatives à l'échelle du bassin versant, un projet de syndicat mixte fermé, interdépartemental a été élaboré.

Compte tenu du contexte de réforme de la carte intercommunale, ce travail a été mené en relation avec les services de l'état (sous préfecture d'Albertville). Une création au 01/01/12 est envisagée.

Ce syndicat de bassin n'a pas vocation à se substituer aux collectivités intervenant sur la gestion des cours d'eau, elle interviendra en complément et assurera les compétences suivantes :

- élaboration, coordination et animation du contrat de rivière
- études globales présentant un intérêt à l'échelle du bassin versant et de sous bassin versant
- actions d'informations, de formation et de sensibilisation

Les projets de statuts mentionnent également la possibilité d'intervention de la structure en tant que prestataire de service ou en tant que mandataire, pour le compte des collectivités membres.

Le programme de mesures prioritaires du SDAGE 2010-2015 sur le bassin versant de l'Arly : présentation, mise en œuvre

Il est rappelé que sur le bassin versant plusieurs masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état fixé par la Directive cadre sur l'eau et repris par le SDAGE¹ :

- le Glapet, état moyen – objectif d'atteinte du bon état : 2015
- l'Arrondine, état moyen – objectif d'atteinte du bon état : 2015
- l'Arly aval, état mauvais – objectif d'atteinte du bon état : 2021
- la Chaise, état moyen – objectif d'atteinte du bon état : 2015
- le Doron. état moyen – objectif d'atteinte du bon état : 2015

D'autres masses d'eau telles que le Cassioz, le Nant Rouge, le torrent de la Gittaz ont été identifiées comme risquant de ne pas atteindre le bon état. Néanmoins les résultats des études préalables ne permettent pas de mettre en avant des problématiques importantes au niveau de ces cours d'eau.

Afin d'atteindre les objectifs de bon état, le SDAGE a identifié pour chaque problématique un ensemble de mesures prioritaires à engager sur le bassin versant (cf. détail des mesures dans le document de séance ci-joint).

Le contrat de rivière constitue un outil d'application de ce programme de mesures prioritaire du SDAGE sur la période 2010-2015. Le programme d'action du contrat de rivière intègre des actions répondant aux mesures prioritaires du SDAGE et aux problématiques locales.

¹ Le SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, constitue l'outil fixant les orientations en termes de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée.

Présentation des objectifs et du programme d'action du contrat de rivière 2012/2016 – approbation et avis des partenaires

Il est précisé que les éléments présentés sont issus des documents préparatoires transmis aux membres du comité de rivière. Les documents suivants issus du dossier définitif de candidature ont été adressés, ils sont disponibles sur le lien suivant :

http://www.contrat-riviere-arly.com/pub/contrat_bassin/

- rapport état des lieux
- rapport enjeux objectifs
- fiches actions : volets A/B/C/D
- tableau récapitulatif des plans de financement

Pour chaque volet du contrat, les objectifs et les actions sont présentés. *Ces éléments ne sont pas repris dans le présent compte rendu mais figurent dans la présentation ci jointe.*

Plusieurs remarques sont émises :

- concernant le volet A3 relatif aux pollutions agricoles, Florence Javion rappelle que les actions visant à améliorer le stockage et l'épandage des effluents d'élevages doivent permettre de répondre à la problématique de saturation des effluents atteinte sur les communes identifiées comme prioritaires sur le bassin. L'enjeu est de mettre en place des dispositifs de stockage mais aussi de valorisation des effluents (compostage). La mobilisation des financements sera plus aisée pour les projets collectifs compte tenu des programmes d'aides actuels.
- Daniel Viguet Carrin précise que compte tenu de la dispersion des exploitations, il n'est pas simple de mettre en place ces ouvrages collectifs. Des réflexions sont en cours au niveau de la Chambre d'agriculture et des groupements agricoles sur des dispositifs individuels de valorisation des effluents avec le développement de l'utilisation de matériel spécifique permettant un compostage à la parcelle.
- Bruno Meilleur s'interroge sur la capacité financière de mise en œuvre de ces opérations et sur la capacité d'engagement des partenaires financiers. Philippe Garzon précise que 70% du montant des opérations du contrat est lié aux opérations d'assainissement des collectivités et ajoute que les taux de subventions affichés ont été définis avec les partenaires financiers. Pour l'Agence de l'eau, Florence Javion précise que les taux affichés sont ceux du 9^{ème} programme d'aide 2007-12 et valent engagement jusqu'à fin 2012. Jean Marc Pillot ajoute que le 10^{ème} programme 2013-2018 est en cours d'élaboration et les évolutions de taux ne sont pas encore connues néanmoins, plusieurs axes ciblés dans le contrat de rivière Arly devraient rester prioritaires :
 - o **L'amélioration de la qualité des eaux** et l'atteinte du bon état des masses d'eau : avec une prise en compte prioritaire des secteurs dégradés (ex Chaise à l'aval de Marlens – mise en conformité de la STEP de Champs Froids-Marlens).
 - o **La réduction des rejets des substances dangereuse toxiques** : poursuite de l'action réglementaire engagée en 2010 par les établissements industriels prioritaires (suivi initial et pérenne de la qualité des rejets, études des solutions techniques et travaux).
 - o **La gestion quantitative des ressources** : sur la base des données existantes (étude préalable), nécessité d'améliorer l'évaluation claire des usages et des ressources.
- Sarah Bonnefoy s'interroge que les moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des actions notamment vis-à-vis du volet agricole, en soulignant que le personnel communal ne pourra pas être mobilisé compte tenu de la charge de travail. Philippe Garzon précise que pour le volet agricole un dispositif d'animation et de suivi des actions sera mis en œuvre par la structure de bassin auprès des communes identifiées

comme prioritaires. Le mode de mise en œuvre de cette animation sera déterminé par les élus au moment de la mise en œuvre des actions, à savoir, par une prise en charge par l'équipe technique du contrat ou par l'externalisation au niveau de la Chambre d'agriculture.

Il est proposé aux membres du comité de rivière de transmettre leurs remarques et observations sur les éléments présentés et les documents du dossier définitif jusqu'au 15 juillet.

Par la suite le dossier définitif sera complété puis déposé fin juillet auprès des services de l'Agence de l'eau et du Préfet coordinateur de bassin puis il sera soumis au Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée fin novembre 2011.

Le programme d'action est soumis à l'approbation du comité de rivière. Il est approuvé à l'unanimité.

Philippe Garzon remercie l'ensemble des partenaires techniques et financiers, usagers et gestionnaires pour leur participation à l'élaboration de cette phase préalable et à la constitution du dossier définitif.